



Municipalité de
Leclercville

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-209 RELATIF À L'INSTALLATION ET À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Est par la présente donné aux citoyens de Leclercville que le Conseil municipal a adopté le Règlement 2026-209 relatifs à l'installation et à l'entretien des installations septiques, incluant les systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Ce règlement a pour objet d'assurer l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22).

Donné à Leclercville, ce 11^e jour du mois de mars 2026.

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 11^e jour du mois de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 mars 2026.

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière